



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2020

ÉTABLISSEMENTS POUR JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP



**IME PAYS DE COLMAR
SITE LES CATHERINETTES
27 RYE GOLBÉRY,
68000 COLMAR
03 89 41 01 82**

SOMMAIRE

I. IDENTITÉ DU SERVICE	PAGE 2
II. RESSOURCES HUMAINES	PAGE 3
III. ACTIVITÉ	PAGE 6
IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12	PAGE 9
V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNÉE	PAGE 15
VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE	PAGE 19
VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	PAGE 24
VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES	PAGE 26
IX. PROJET ET PERSPECTIVES	PAGE 27

I. IDENTITÉ DU SERVICE

I.1) Information générales

N° Finess (principal si multi-sites)* 680001435

Raison Sociale* IME PAYS DE COLMAR

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre structure :

Haut-Rhin

Colmar

Type de structure* Etablissement (EEAP, IEM, IES, IME) sans dispositif

Type d'établissement* IME

Nom de l'organisme gestionnaire* ARSEA

N° de téléphone 0389410182

Adresse mail accueil.imepaysdecolmar.catherinettes@arsea.fr

I.2) Informations légales sur l'activité de la structure

Nombre total de places installées (agrées et financées) : 132

Nombre de places installées, quels que soient leur modalité d'accueil ou leur agrément clientèle, au 31/12/2020.

Veuillez reporter ci-dessous le nombre de places installées <u>selon les modalités indiquées sur votre autorisation</u> :	Modalités d'accueil						
	Acc. de nuit / hébergement	Acc. de jour	Ambulatoire (SESSAD)	Accueil temporaire*	UEMA	UEEA	Autre modalité
Déficiences intellectuelles		101					
Déficiences psychiques (y compris TCC)							
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)		32					
Déficiences motrices							
Déficiences visuelles							
Déficiences auditives							
Troubles spécifiques et sévères du langage et/ou des apprentissages (dysphasie...)							
Polyhandicap							

Âge du public autorisé selon l'agrément

Âge minimum 6

Âge maximum 20

I.3) Commentaires

L'année 2020 est la deuxième année de fonctionnement du nouvel IME PAYS DE COLMAR, qui comprend :

- le site des Catherinettes au 27 Rue Golbéry à COLMAR,
- le site des Artisans au 4 rue des Artisans à COLMAR.

II. RESSOURCES HUMAINES

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration			
Directeur général			
Directeur	1	1	1
Adjoint de direction			
Chef de service	5	3	4.9
Agent administratif et personnel de bureau	3	2.6	2.70
Autre personnel administratif			
Catégorie : Personnel des services généraux			
Agent de service général	9	4.9657	5.07
Ouvrier professionnel	3	1.25	1.51
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)	14	12.31	13.61
Animateur social			
Assistant de service social	2	0.5	0.80
Éducateur de jeunes enfants	1	3	1
Éducateur spécialisé	16	11.5	14.30
Éducateur sportif / enseignant APA	2	1.5	1.5
Éducateur technique			
Éducateur technique spécialisé	4	4.99	3.34
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Moniteur d'atelier			
Moniteur éducateur	7	3.95	6.73
Musicothérapeute / Art-thérapeute			
Professeur LSF (langue des signes française)			
Technicien de l'intervention sociale et familiale			
Transcripteur-adaptateur			
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	3		3
Personnel médical			
Médecin en rééducation fonctionnelle			
Médecin généraliste			
Pédiatre	1	0.20	0.20
Psychiatre, pédopsychiatre	1	0.5540	0.20
Autre spécialité			

Psychologues et personnel paramédical			
Aide-soignant			
Auxiliaire de puériculture			
Ergothérapeute			
Infirmier	2	1	1.1
Instructeur en locomotion			
Masseur kinésithérapeute		0,3	
Neuropsychologue			
Orthophoniste	4	2	2.5
Orthoptiste			
Psychologue	5	1.85	2.79
Psychomotricien, rééducateur en motricité	4	1.90	2.10
Autre personnel paramédical	1	0,5	0,5

II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Veillez choisir votre réponse : Oui Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

MEDECIN PSYCHIATRE

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2020 (hors stage)

Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Agent de la fonction publique		
CDI	81	63.15
CDD	5	3.70
Dont CDD de remplacement	5	3.70
Intérim		
Contrat de professionnalisation		
Contrat d'apprentissage	2	2

II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	7	7
Enseignant spécialisé	3	2.8
Coordinateur pédagogique		
Autres personnels d'enseignement		

II.5) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année

	Nombre de stagiaires
Stagiaires gratifiés	10
Stagiaires non gratifiés	20

II.6) Formation du personnel au cours de l'année

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
D'adaptation/développement d..	Autisme et stratégies éducatives	35	1
D'adaptation/développement d..	Le toucher dans la relation de soin	7	9
D'adaptation/développement d..	Autisme et troubles alimentaires	7	2
D'adaptation/développement d..	Travail avec les familles	35	1
D'adaptation/développement d..	Utilisation d'un robot humanoïde	7	8
D'adaptation/développement d..	Entretiens de retour	7	1
D'adaptation/développement d..	Réussir ses recrutements	7	1
D'adaptation/développement d..	Bureautique OUTLOOK	7	3
D'adaptation/développement d..	Bureautique WORD	14	1
D'adaptation/développement d..	Autisme, formation de base	28	2
D'adaptation/développement d..	Gestes et postures	7	3
D'adaptation/développement d..	Société inclusive	7	2
D'adaptation/développement d..	Alerte et signalement	21	2
D'adaptation/développement d..	Agressivité des usagers	7	1
D'adaptation/développement d..	Logique de parcours	14.5	1
D'adaptation/développement d..	Troubles de la socialisation	14	1
D'adaptation/développement d..	Gestion des conflits et régulation d'équipe	10	15
D'adaptation/développement d..	Insertion professionnelle	6	1
D'adaptation/développement d..	Sexualité en institution	21	1
D'adaptation/développement d..	Les enfants et les écrans	7	1
D'adaptation/développement d..	Techniques de communication alternative	21	1

II.7) Commentaires

RH : Pour précision, dans les ETP réels au 31/12/2020, est comptabilisé le cadre intermédiaire du site des Artisans qui était en congé fin de carrière.

Notre établissement, par son rayonnement, est toujours très attractif pour les personnes en formation. Il poursuit donc l'accueil régulier de stagiaires.

Du fait du contexte sanitaire, une nouvelle forme de réalisation des formations a émergé : la formation en distanciel.

III. ACTIVITÉ

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

	Global	Internat / hébergement continu (en week-end et toute l'année)	Internat / hébergement de week-end discontinu : (ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année)	Internat / hébergement en semaine (du lun au ven)	Internat / hébergement scolaire (si agrément spécifique, différent de l'internat de semaine)	Acc. de jour
Nombre annuel de jours d'ouverture (indicateur ANAP 3)	Maximum					200
Nombre de places financées dans l'année (hors accompagnement temporaire)	Somme					132
Nombre de places financées dans l'année en accompagnement temporaire	Somme					0
Nombre annuel de journées théoriques	Somme					26400
Nombre de journées réalisées	Somme					24882
dont nb de journées réalisées en accueil temporaire / répit	Somme					0

III.2) Flux et file active

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	148
Nombre de jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton	26
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans au 31.12.2020</i>	25
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus au 31.12.2020</i>	1

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	15
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	0

Répartition de la file active selon la modalité d'accueil

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu <u>uniquement</u>	0
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine <u>uniquement</u>	0
Accompagnement de journée <u>uniquement</u>	134
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire <u>uniquement</u> (accompagnement ambulatoire type SESSAD)	0
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de <u>plusieurs modalités d'accompagnement</u> (hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)	14
Accueil / accompagnement temporaire (dont répit)	0

III.3/4) Absentéisme

	Nombre
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	2298
<i>dont pour hospitalisation</i>	65
<i>dont pour maladie</i>	708
<i>dont pour sortie autorisée</i>	1148
<i>dont motif injustifié</i>	219
<i>dont autres</i>	158
Nombre de personnes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	148

III.4/5) Transport

	Temps en ETP
Au total, quel est le temps est passé par l'équipe professionnelle (toutes fonctions confondues : éducatives, paramédicales, logistiques...) dans les transports : soit en les réalisant, soit en les organisant ? Répondre en ETP	0,07
<i>Dont intervenants directs auprès de l'enfant (pers éducatif, thérapeutique, pédagogique)</i>	0
<i>Dont autres personnels (ex. dédié à l'organisation des transports)</i>	0,07

Nombre de kilomètres parcourus dans l'année :

	Nombre
Nombre de kilomètres	211000
<i>dont véhicule de service ou véhicule du personnel</i>	0
<i>dont taxi (si financé par l'établissement)</i>	211000
<i>dont remboursement des frais de transport des familles (si financé par l'établissement)</i>	0

III.5/6) Commentaires

Absentéisme :

- les absences pour sorties autorisées sont les absences excusées.
- les absences pour autres motifs sont les absences pour cause de vacances,

Le nombre d'absences autorisées est important, avec deux éléments de compréhension :

- lors de certains stages effectués par les jeunes du site des Artisans, les jeunes sont en "sortie autorisée".
- sur le site des Catherinettes, un certain nombre de parents ne souhaitent plus que leur enfant soit accueilli le mercredi, en mettant en avant soit de la fatigue, soit le rythme du reste de la fratrie non scolarisée le mercredi (environ 6 jeunes x 4 mercredis sur un mois soit 24 jours d'absences "autorisées" qui en fait s'imposent à nous, malgré notre sensibilisation des parents à ce que nous mettons en oeuvre le mercredi au même titre que les autres jours).

L'année 2020 est enfin marquée par :

- un contexte sanitaire inédit avec une période de fonctionnement en mode dégradé permettant de continuer à accueillir sur site, des enfants notamment bénéficiant de la double orientation handicap / protection de l'enfance.
- de grandes difficultés d'orientations en structures pour adultes, notamment du fait du COVID (peu ou pas d'admission en ESAT, et/ou CARAH...).

Nombre de kilomètres parcourus dans l'année : nombre indicatif sur une base de 200 jours de fonctionnement (des données plus précises n'ont pas pu être collectées du fait du COVID).

IV. JEUNES ACCOMPAGNÉS AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2020

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12
(Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	140	
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)		40
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication		52
Troubles du langage et des apprentissages		140
Déficiences auditives		5
Déficiences visuelles		6
Déficiences motrices		13
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles		6
Cérébro-lésions		0
Polyhandicap		6
Autres types de déficiences		6

Parmi les effectifs signalés, combien sont (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	3
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	5
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	15
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	4

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire)

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	30
11 à 13 ans (inclus)	30
14 à 15 ans (inclus)	21
16 à 17 ans (inclus)	13
18 à 19 ans (inclus)	23
20 à 24 ans (inclus)	23
25 à 29 ans (inclus)	0

Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport (transport assuré par la structure uniquement)

Nombre

Données à renseigner au 31/12

Pas d'adaptation	108
Avec transfert place assise	3
Fauteuil roulant	3
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	24
Moyen de transport individuel supplémentaire, sans accompagnement humain (dont transport médicalisé)	2

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social	0	125	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	6	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)	0	0	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	0	0	
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle	0	0	0
Ecole élémentaire	0	0	0
ULIS école	0	2	0
Collège	0	0	0
SEGPA	0	0	0
ULIS Collège	0	3	0

	Nombre
Scolarité partagée uniquement entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	6
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	5
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	0

	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés parmi les 3-15 ans (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED).	4

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ? - Au sein de la file active	11

	Nombre
Nombre de jeunes (14 ans et +) ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé) - Au sein de la file active	33
Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé	
<i>Contrat d'apprentissage</i>	0
<i>Contrat de professionnalisation</i>	0
<i>Autre</i>	0

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMP/CATTP	0
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	2

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en</u> raison de leurs troubles psychologiques/psychiatriques :	23

Nombre de jeunes suivis (hors bilan) par un professionnel médical ou paramédical (ou autre intervenant précisé dans la liste ci-dessous)

Données au 31/12

	En interne (ou sur financement établissement ou SESSAD)	En libéral ou hospitalier (hors financement établissement ou SESSAD)
Ergothérapeute	9	1
Kinésithérapeute	15	1
Orthophoniste	84	1
Orthoptiste	3	1
Psychologue	62	0
Psychomotricien	61	1
Psychiatre	65	1
Médecin rééducation fonctionnelle	0	12
Autre médecin	0	41
Instructeur en locomotion	0	1
Avejiste	0	0
Transcripteur-adaptateur de documents	0	0
Interface de communication	0	0
Codeur LFPC	0	0
Autre professionnel paramédical	18	2

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	23
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	37

Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une <u>déficience motrice</u> (dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur)	9
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une <u>déficience sensorielle</u> (dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaires, contour d'oreille)	4
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une <u>déficience visuelle</u>	3
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	18

Nombre de jeunes concernés par :

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	16
Une stomie	1
Une sonde gastrique	0

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (autre que prescrite médicalement). Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas	29
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas .	72

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre

		Nombre de <u>mineurs</u> bénéficiant :
d'un placement	en IME (sur décision judiciaire)	0
	Chez un assistant familial	3
	chez un tiers digne de confiance	0
	en poupon-nière	0
	En MECS (ou foyer) *	2
d'une mesure éducative	AED	1
	AEMO	4

* y compris à domicile

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs en protection de l'enfance (CJM) :	1

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une <u>mesure PJJ</u> :	1

IV.5) Situations complexes

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS (PAG créé ou actualisé depuis moins de 12 mois)	
dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par l'étab/service	0
dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)	0

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	0

IV.6) Commentaires

Besoins relatifs à l'alimentation :

- *L'adaptation alimentaire s'entend par du matériel adapté (vaisselle, assise...)*
- *L'accompagnement au repas s'entend par l'aide à la découpe des aliments, la stimulation, la régulation des quantités....*

Type de déficience : les 6 personnes accompagnées présentant un "autre type de déficience" sont des personnes touchées par un polyhandicap (la déficience principale restant la déficience intellectuelle).

Suivis par un professionnel médical ou paramédical :

- *hors financement : un suivi en kinésithérapie en libéral du fait du non souhait de conventionner par le professionnel et un enfant admis avec plusieurs prises en charge au 31/12/20 (réintégrés à l'interne en 2021).*
- *autre médecin : neuropédiatres, ORL pour problèmes de surdité et enfants trisomiques, chirurgiens, cardiologues, ophtalmologistes pour soucis majeurs, allergologues.*
- *autres professionnel libéral : en interne il s'agit de suivis en art-thérapie, en externe il s'agit de suivis en diététique. Enfin, a été mis en place des interventions de médiation animale/art thérapie qui ne sont pas comptabilisés et que nous mentionnions précédemment dans le réseau partenarial. La plus value de cette intervention est réelle, c'est un moment attendu pour les jeunes.*

L'évolution du public met en évidence un besoin grandissant en terme d'aide technique (table adaptée, aide technique à l'installation assise, ...).

La double orientation Protection de l'Enfance/Handicap a tendance à évoluer de manière croissante, et à nécessiter la recherche de nouveaux partenariats pour accompagner ces parcours singuliers. Pendant la période de crise sanitaire, nous sommes restés ouverts avec dérogation ARS, notamment pour permettre l'accueil des enfants avec double orientation.

L'inclusion scolaire reste compliquée à mettre en place, et notre partenariat avec le dispositif SESAME tissé avec le collège Saint-André de Colmar reste le principal facteur d'inclusion scolaire. Une réflexion pour une nouvelle classe externalisée est en cours avec le collège Saint-André.

V. JEUNES ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE

V.1) Délais d'attente avant admission

Cette partie concerne les jeunes admis entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020 inclus, hors accompagnement temporaire.

A quoi attribuez-vous les délais d'admission dans votre établissement ?

Situation de sous effectifs (personnel)	<input type="text"/>
Augmentation des demandes	<input type="text"/>
Augmentation des durées de prise en charge	Rang 2 <input type="text"/>
Manque d'offre alternative sur le territoire	Rang 3 <input type="text"/>
Manque de ressources internes	<input type="text"/>
Manque de place dans un autre établissement (difficultés de sorties des jeunes présents)	Rang 1 <input type="text"/>
Postes budgétés mais non pourvus	<input type="text"/>
Délai de contact de la part des représentants légaux	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>

V.2) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	10
11 à 15 ans (inclus)	5
16 à 17 ans (inclus)	0
18 à 19 ans (inclus)	0
20 à 24 ans (inclus)	0
25 à 29 ans (inclus)	0

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé	0	
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social	1	
Unité d'enseignement extérieurement dans un établissement scolaire	0	
UEMA	0	
UEEA	0	
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire	0	0
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire	0	0
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire	1	0
ULIS secondaire (collège, lycée)	3	0
SEGPA	0	0
EREA	0	0
Enseignement ordinaire à temps complet	6	2
Enseignement ordinaire à temps partiel	0	0
Autre	4	4
Pas d'information sur la scolarité avant l'admission	0	0

V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre
<u>Uniquement en famille (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)</u>	0
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <u>uniquement</u>	5
CAMSP	0
CMPP	0
EEAP	0
IEM	0
IES	0
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	1
ITEP/DITEP	0
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	2
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	0
Autres ESMS	0
Equipe relais handicap rare (ERHR)	0
Services de psychiatrie infanto-juvénile	0
Professionnels paramédicaux libéraux	0
Autres	7
Pas d'information sur l'accompagnement antérieur	0

Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Date de notification		Date d'admission	
01/08/2020		26/08/2020	
23/05/2019		06/07/2020	
01/08/2019		26/08/2020	
23/05/2019		26/08/2020	
04/09/2018		26/08/2020	
01/09/2019		26/08/2020	
28/03/2019		03/09/2020	
01/04/2018		26/08/2020	
26/07/2018		02/03/2020	
01/06/2018		02/03/2020	
28/06/2018		26/08/2020	
27/02/2020		05/03/2020	
25/04/2019		27/01/2020	
30/07/2020		26/08/2020	
01/09/2018		26/08/2020	

V.5) Commentaires

Scolarité avant l'admission : 4 enfants intégrés à l'IME en provenance de la classe passerelle (provenance autres).

Ces enfants sont renseignés également dans la rubrique Accompagnement antérieur "autres".

Les autres accompagnements antérieurs sont des accompagnements mi temps ULIS - mi temps IME.

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE

VI. 1) Durée moyenne de séjour

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année (y compris les accueils temporaires)	14
Nombre de sorties définitives dans l'année hors accueils temporaires	14
Dont sorties avec notification	13
Dont sorties sans notification	1

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	1
11 à 13 ans (inclus)	1
14 à 15 ans (inclus)	6
16 à 17 ans (inclus)	1
18 à 19 ans (inclus)	0
20 à 24 ans (inclus)	5
25 à 29 ans (inclus)	0

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	0
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	0
IME	8
Etablissement pour enfants polyhandicapés	0
ITEP/DITEP	0
IEM	0
IES	0
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	3
Emploi en entreprise adaptée	0
Emploi en milieu ordinaire	0
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0
En formation ou en stage	0

	Nombre
Autre activité ou accueil	
Hospitalisation en psychiatrie	0
Autre hospitalisation	0
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	1
Accueil en MAS ou FAM	0
Accueil en établissement à l'étranger	0
Autre	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	1
Autre	1
Activité inconnue	0
Sans objet : décès	0
Contrats non aidés	
Nombre de jeunes en CDI	0
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	0
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	0
Interim	0
Autres	0
Contrats aidés	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	0
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	0
Entreprise adaptée	0
Formation adulte pré- et qualifiante	0
Autres	0

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie (indicateur ES2018)

	Nombre
Logement personnel	0
Hébergé chez parents, proches	14
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	0
Famille d'accueil	0
Foyer d'hébergement	0
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0
MAS ou FAM	0
Établissement de santé	0
Établissement social (MECS, maison relais,...)	0
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	0
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	0
Autre	0
Inconnu	0
Sans objet : décès	0

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2020	15
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	48

VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.

	Nombre	Dont aménagement Creton
SEES (ex IMP)	0	0
SIPFP (ex IMPro)	5	0
Itep	0	0
IEM	1	0
Autre SESSAD	0	0
Foyer de vie	1	1
MAS	4	4
FAM	0	0
SAJ	7	7
ESAT/EA	14	14
SAVS	0	0
SAMSAH	0	0
Autres ESMS	6	0
Structures/services hospitaliers	0	0
Autre	0	0

Durée d'accompagnement des personnes sorties définitivement

Date d'admission		Date de sortie	
30/08/2016		21/07/2020	
27/08/2007		21/07/2020	
29/08/2012		21/02/2020	
06/09/2013		21/07/2020	
03/01/2018		21/07/2020	
27/08/2013		21/07/2020	
26/08/2014		21/02/2020	
12/11/2019		21/07/2020	
22/08/2011		21/07/2020	
02/09/2014		07/02/2020	
04/09/2012		21/07/2020	
19/10/2017		21/07/2020	
26/05/2015		30/09/2020	
04/09/2012		30/11/2020	

VI.6) Commentaires

L'IME PAYS DE COLMAR maintient au sein de ses effectifs 26 jeunes au titre l'amendement CRETON qui sont essentiellement en attente de place pour un ESAT, néanmoins la part de jeunes qui relèvent d'une orientation en SAJ tend à augmenter d'une manière significative (ces éléments seront à confirmer en 2021).

Le maillage partenarial et le réseau initié de longue date par l'établissement permet néanmoins une relative fluidité des parcours qui se heurtent cependant, toujours, à un manque de solutions d'aval.

Le recrutement d'une nouvelle chargée d'insertion en septembre 2020, en remplacement d'une salariée absente pour longue maladie et licenciée pour inaptitude, permet et permettra de redynamiser le service de suite et la coordination des parcours.

VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur IMC (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année - file active	148

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

- des CVS (Conseil de la vie sociale) :	NON
- du PPA/PPS avec les parents :	OUI
- de réunions destinées aux jeunes :	OUI

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser les professionnels qui ont été associés (choix multiple) :

- IDE
- CESF
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

VII. 2) Education à la santé et accès aux soins

	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires , parmi l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active)	119
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste , parmi l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active)	62

VII. 1/3) Prévention des conduites à risques

Nombre de jeunes concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année - [file active](#)

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives (alcool, drogues, jeux, écran...)	23
Santé bucco-dentaire	40
Obésité	32
Vie affective et sexuelle (VAS)	74

VII.2/4) Commentaires

Comme l'an passé, le nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations est à pondérer dans la mesure où un certain nombre de parents ne transmettent pas le carnet de santé malgré nos rappels et relances.

Du fait du contexte sanitaire, le dépistage annuel bucco-dentaire à l'interne n'a pas pu être réalisé. Un sondage a donc été réalisé auprès des parents, 13 jeunes ont été suivis à l'extérieur sur initiative des parents.

En 2021 une formation spécifique dédiée à la vie intime et affective sera dispensée à une quinzaine de professionnels des 2 sites. Une information au CVS a été réalisée, s'agissant de la problématique de la vie intime et sexuelle ainsi qu'à l'association de parents Les Mille Couleurs. Cette thématique retiendra notre attention et notre réflexion courant 2021 dans un souci d'amélioration continue de la qualité.

VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES

VIII.1) Implication des familles

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l'élaboration du PPA	148
Nombre de familles ayant participé au PPA par un autre moyen (téléphone, visio, référent ASE le cas échéant...)	0
Nombre d'enfants pour lesquels au moins une réunion avec l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) s'est tenue durant l'année	148

VIII.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ? Oui Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune Ponctuellement Régulièrement Systématiquement

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des jeunes ?

Oui Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème Enquête de satisfaction Autre

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des familles ?

Oui Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème Enquête de satisfaction
 Café / réunion de parent Rencontre parents/professionnels Autre

Si Autre, précisez : *Recensement par courriel*

VIII.3) Date des dernières évaluations interne/externe

Date de la dernière évaluation interne ? 14/10/2016 

Date de la dernière évaluation externe ? 18/10/2013 

VIII.4) Commentaires

Un groupe fratrie existe depuis plusieurs années au sein de l'IME et a montré toute sa pertinence, néanmoins du fait du contexte sanitaire il n'a pu se réunir en 2020.

Une enquête de satisfaction est normalement réalisée chaque année, celle-ci n'a pas non plus été réalisée en 2020 et sera reconduite en 2021.

Les dates des évaluations correspondent aux dates des rapports.

IX. PROJET ET PERSPECTIVES

Veillez indiquer les projets et perspectives qui aboutiront à une modification du projet d'établissement (pour exemple, augmentation du nombre de places, modification du type d'accueil, changement dans l'organigramme de l'établissement...) :

Fin 2020 un Dispositif d'autorégulation, rattaché à l'IME Pays de Colmar s'est mis en place au sein de l'école S Brant de Colmar, pour un démarrage de l'accueil des enfants au 3 janvier 2021.

L'IME a démarré une réflexion courant 2020 inhérente à l'offre de service et particulièrement à la construction d'une offre de service modulable, dans le cadre d'un dispositif DAME.

En janvier 2021, l'IME Pays de Colmar regroupera le site des Catherinettes, le site des Artisans, le SESSAD, l'UEMA et le DAR ce qui a tout son sens dans la perspective et la dynamique d'un futur DAME.

Veillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus aux personnes accompagnées :

Site Les Catherinettes :

Dans une dynamique inclusive, les deux après-midis « ateliers décloisonnés » mis en place en 2019 ont été pérennisés. Ainsi, les jeunes participent avec un petit groupe de 6 – 7 enfants à un atelier à thème et y rencontrent d'autres enfants qui ne font pas forcément partie de leurs groupes et d'autres professionnels ou thérapeutes. Ce décloisonnement prépare les jeunes à la vie ordinaire et suscite l'échange, la rencontre, la curiosité, l'altérité. Il s'agit de permettre aux uns et aux autres, de montrer de belles capacités d'adaptation et de développer de nouvelles compétences et/ou habilités.

Des travaux d'adaptation d'une salle de l'IME ont démarré et permettront dès début 2021 la mise en place d'une salle d'apaisement destinée à favoriser le retour au calme d'enfants présentant des troubles du comportement (en complément de la salle snoezelen existante, d'une formation aux massages et au toucher pour 10 professionnels comme médiateur permettant le retour au calme des enfants avec troubles du comportement, de l'acquisition via un mécène d'un dôme hypo sensoriel installé dans la salle teacch qui permet à l'enfant de s'apaiser et qui à terme doit pouvoir être utilisé en autorégulation).

Enfin, de nombreux travaux de rénovation du bâtiment et d'équipement ont été effectués en 2020, en lien avec la ville de Colmar (bailleur), pour améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Site des Artisans :

L'année 2020 a été une année particulièrement difficile du fait de l'ouverture très importante de l'établissement vers l'extérieur. En effet, les partenariats avec le Pole Média Culture, l'école d'arts plastiques de la Ville de Colmar ont dû se réinventer du fait de la crise sanitaire. Ainsi, les sorties des jeunes de l'établissement dans le cadre de l'inclusion, se sont réduites de manière significative.

Les stages ont connu un fléchissement du fait du protocole sanitaire requis par les lieux de stage et souvent la suspension de l'accueil des jeunes sur les terrains de stage. Le recrutement en 2020 d'une nouvelle chargée d'insertion permet et permettra un nouveau dynamisme dans les démarches d'inclusion et le suivi à 3 ans.

L'inclusion sociale et professionnelle seront développées par une démarche progressive, en alternance et

en complémentarité, d'une part entre l'IME et le monde du travail protégé et ordinaire et d'autre part entre l'IME et les classes ULIS et de collèges du milieu ordinaire.

Le nombre de jeunes maintenus au titre de l'amendement creton reste en augmentation et se heurte à un manque de solution d'aval (manque de place et perspectives en ESAT et en CARAH Accueil de Jour...) ce qui impacte la liste d'attente à l'entrée de l'IME.

En 2020, une réflexion est engagée autour des thématiques : vie affective, sexualité.... Cette thématique donnera lieu à une formation en 2021 pour les professionnels des deux sites de l'IME.

La citoyenneté et le civisme restent des valeurs associatives fortes portées localement par une démarche pédagogique transversale avec des partenariats divers : Conseil Départemental pour l'action « Digidoc Droit. La justice et toi », Association Electricien sans frontières – Batrweb et chantier école pour l'écocitoyenneté, Opération « Apprendre à porter secours » et Attestation de première éducation routière avec la police municipale pour le civisme etc...

En parallèle l'association créée par les familles en 2018, « les Mille couleurs » a mis en suspend ses activités en 2020 du fait du contexte sanitaire mais de nouveaux projets devraient voir le jour en 2021.